

De: Mairie Le Pin <secretariat@mairielepin.fr>
Envoyé: lundi 3 août 2026 12:20
À: Annabelle ESTEBAN
Objet: Lettre d'information n°19 Le Pin : Votre Newsletter du mois d'août !

Problèmes d'affichage ? [Affichez cette newsletter dans votre navigateur.](#)



LETTRE D'INFORMATION N°19 - LE PIN

Août 2026

Évolution du réseau de bus depuis le 13 juillet 2026

Île-de-France Mobilités et l'opérateur Keolis mettent en œuvre, depuis le **13 juillet dernier**, une évolution du réseau de bus du secteur Marne-et-Brie. Cette réorganisation vise à harmoniser la numérotation des lignes à l'échelle régionale et à améliorer la lisibilité du réseau pour les usagers.

Ce qui change pour Le Pin

Plusieurs lignes desservant notre commune seront renommées :

- **Ligne 4 → Ligne 704**
- **Ligne 4S → Ligne 714** (Cité scolaire de Chelles ↔ Mairie de Claye-Souilly)
- **Ligne 4S → Ligne 724** (Chelles Chasse ↔ Le Champ de Claye)
- **Ligne 5 → Ligne 705**
- **Express 19 → Ligne 7719**

Les itinéraires et fréquences de ces lignes restent inchangés.

Une évolution pour le TAD



Le service de **Transport à la Demande (TAD)** du Bassin Chellois connaîtra quelques adaptations :

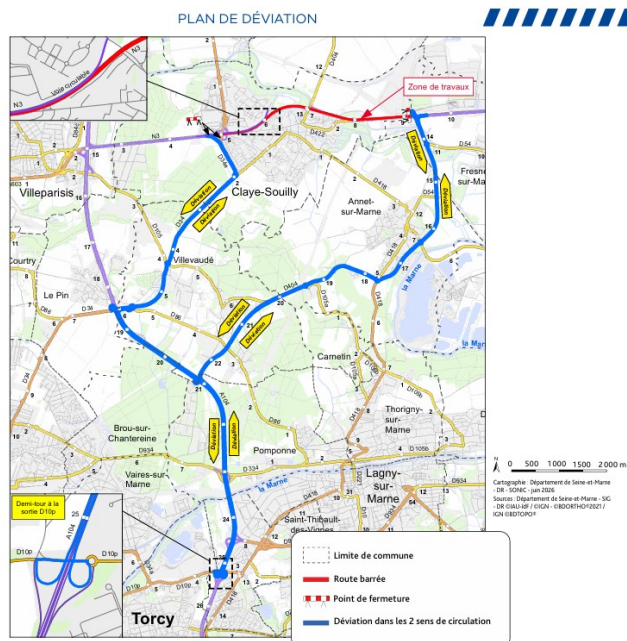
- Desserte étendue entre les communes du Bassin Chellois et Claye-Souilly le dimanche.
- Maintien de la desserte vers les centres hospitaliers de Marne-la-Vallée jusqu'à 22h00.

Information des usagers

Une campagne d'information sera menée par Keolis et Île-de-France Mobilités dans les semaines précédant la mise en œuvre de ces changements afin d'accompagner les usagers.

La Municipalité reste attentive au bon déroulement de cette évolution et se tient à votre disposition pour toute question complémentaire.

Liaison Routière de l'Est Francilien (LREF) : une étape décisive du chantier cet été



Le chantier de la Liaison Routière de l'Est Francilien (LREF) franchit une nouvelle étape majeure. Afin de poursuivre la réalisation de cette infrastructure stratégique pour les mobilités en Seine-et-Marne, une intervention technique exceptionnelle sera menée sur la RN3, entre Claye-Souilly, Messy et Gressy, du **3 août à minuit au 7 août à midi**.

Pendant cette période, la RN3 sera totalement fermée à la circulation afin de permettre la mise en place d'un ouvrage d'art préalablement construit à proximité. Cette technique, qui consiste à **faire glisser le pont sous la chaussée existante, permettra à la future liaison départementale de**

passer sous la RN3.

Bien que spectaculaire, cette méthode présente un avantage majeur : elle concentre les travaux sur quelques jours seulement, limitant ainsi la durée globale du chantier et les perturbations pour les usagers. Les équipes réaliseront successivement la préparation et la sécurisation du site, le déplacement de l'ouvrage, les opérations de remblaiement, la réfection de la chaussée ainsi que la remise en état de la signalisation avant la réouverture de la route.

Porté par le Département de Seine-et-Marne, le projet de Liaison Routière de l'Est Francilien a pour objectif d'améliorer durablement les déplacements entre Meaux et le pôle aéroportuaire de Paris-Charles-de-Gaulle. À terme, cette nouvelle infrastructure de 6 kilomètres en 2x2 voies reliera la RD212 à la RN3, contribuera à désengorger le réseau routier local et permettra de réduire d'environ 40 % le trafic sur la RD212 à l'horizon 2040.

Une déviation sera mise en place pendant toute la durée de la fermeture afin d'assurer la continuité des déplacements. Les usagers sont invités à anticiper leurs trajets et à suivre la signalisation temporaire.

Les travaux de la LREF se poursuivront jusqu'en 2030, avec l'ambition d'offrir un réseau routier plus fluide, plus sûr et mieux adapté aux besoins de mobilité des habitants du nord de la Seine-et-Marne.

Forum des associations

Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 6 septembre**, de **10h à 17h**, à la **salle polyvalente**.

Fort du succès rencontré les deux années précédentes, le format qui a séduit de nombreux visiteurs est reconduit : vous pourrez à nouveau découvrir et tester une grande variété d'activités, et pourquoi pas vous inscrire pour la saison à venir !

Au programme : **démonstrations, initiations et restauration sur place**, assurée par **la Sauvegarde de l'Église** et un **food truck**.

Nous serons ravis de vous accueillir et espérons vous voir nombreux et nombreuses pour cette journée conviviale et riche en découvertes !



Petit déjeuner citoyen



Un moment d'échange et de convivialité !

La municipalité vous invite à partager un café et un moment de dialogue lors d'un Petit déjeuner citoyen, le **samedi 12 septembre 2026 à 10h, en salle du Conseil municipal.**

Au programme :

- Rencontre avec Mme le Maire et son équipe
- Accueil des nouveaux habitants
- Remise des médailles du travail

Que vous soyez nouvel habitant ou simplement désireux d'échanger sur la vie de notre commune, ce rendez-vous est l'occasion de se rencontrer dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Réservation obligatoire avant le 6 septembre 2026.

Le CCAS accompagne les jeunes Pinois vers le BAFA

Cette année encore, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accompagne les jeunes Pinois dans leur parcours de formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Ainsi, **10 jeunes Pinois bénéficieront de la prise en charge de la première partie du BAFA**, la formation générale. Le CCAS accompagne également **10 jeunes déjà engagés dans ce parcours l'année dernière**, qui poursuivront leur formation avec la session d'approfondissement.



Ces formations, organisées en partenariat avec l'association **Familles Rurales**, se dérouleront cette année sur la commune :

- **Formation générale BAFA (1ère partie) : du 17 au 24 octobre**
- **Formation d'approfondissement BAFA (3ème partie) sur le thème « Grands jeux et imaginaires » : du 25 au 30 octobre**

Ces sessions sont également ouvertes aux jeunes et personnes intéressées des autres communes, qui peuvent s'inscrire directement auprès de l'association Familles Rurales.

Le BAFA est une formation accessible et concrète qui permet aux jeunes de découvrir le métier d'animateur, d'acquérir une première expérience professionnelle et de développer de nombreuses compétences.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'accueil de la mairie pour les jeunes Pinois âgés de **16 à 25 ans** souhaitant bénéficier de l'aide du CCAS.

Nous leur souhaitons une belle formation et pleine réussite dans l'obtention de leur brevet !

Renseignements en mairie au 01 60 26 22 09.

La commune soutient les jeunes avec une aide à la carte **IMAGINE R**



Pour l'année scolaire 2026/2027, la commune de Le Pin renouvelle son engagement en faveur de la mobilité des jeunes en participant au financement de la carte **IMAGINE R**, dispositif régional de transport scolaire et étudiant.

Après prise en compte des aides déjà versées par le Département de Seine-et-Marne (275 € pour les collégiens) et par la Région Île-de-France (100 € pour les lycéens via l'application LABAZ), la commune

complète ce soutien afin de réduire le reste à charge des familles :

- **30 € pour les collégiens ;**
- **50 € pour les lycéens ;**
- **150 € pour les étudiants post-bac.**

Grâce à cette participation communale, le coût final de la carte est ainsi allégé pour les familles :

- 96,30 € pour les collégiens ;
- 251,30 € pour les lycéens et étudiants post-bac.

Cette aide est attribuée aux jeunes domiciliés sur la commune et scolarisés dans un établissement d'enseignement, y compris dans le supérieur, sans condition de distance entre le domicile et l'établissement.

Concernant les démarches, les détenteurs actuels doivent récupérer en Mairie leur demande de renouvellement. Pour les futurs élèves de 6e, les formulaires ont été remis par la directrice, qui les remettra ensuite aux familles par la Directrice de l'école Étienne Martin.

Pour les nouvelles demandes, des formulaires sont disponibles en mairie.

À travers ce dispositif, la commune réaffirme sa volonté de soutenir concrètement les familles et de favoriser l'accès des jeunes à la mobilité, indispensable à leur parcours scolaire et étudiant !

Bienvenue à Mme Calypso DUGAS, nouvelle psychomotricienne au Pôle Santé

Le Pôle Santé accueille une nouvelle professionnelle de santé : une psychomotricienne diplômée d'État, qui reçoit désormais au cabinet enfants, adolescents, adultes et personnes âgées.

La psychomotricité est une profession de santé qui s'intéresse aux liens entre le corps, les émotions, le comportement et les fonctions cognitives. Elle intervient dans de nombreuses situations, comme les troubles du neurodéveloppement, les difficultés motrices ou gestuelles, les maladies neurologiques, les troubles anxieux, la dépression, les troubles du comportement alimentaire, mais aussi dans l'accompagnement des personnes âgées afin de préserver leur autonomie.



Au-delà des bilans et des séances de rééducation ou de thérapie psychomotrice, cette installation s'inscrit dans une volonté de développer des actions de prévention, de repérage précoce des difficultés et d'accompagnement des aidants. Des partenariats avec les écoles, les structures accueillant des personnes âgées et les acteurs du territoire pourront également être mis en place afin de proposer des actions de sensibilisation et d'information.

L'installation au sein du Pôle Santé favorisera le travail en coordination avec les médecins et les autres professionnels de santé, garantissant un accompagnement global et adapté aux besoins des patients.

« Je suis heureuse de rejoindre la commune et de participer à cette dynamique de soins de proximité. Mon souhait est que le cabinet soit un lieu d'écoute et d'accompagnement, mais aussi un acteur engagé dans la prévention et la promotion de la santé au bénéfice de tous les habitants. »

Il est rappelé qu'une consultation chez un psychomotricien s'effectue sur prescription médicale, généralement délivrée par le médecin traitant.

Bienvenue à cette nouvelle professionnelle de santé qui vient renforcer l'offre de soins de notre commune !

Vous pourrez prendre rendez-vous au 07 45 12 46 18

Opération Tranquillité Vacances et surveillance supplémentaire en période estivale



Partez serein, les forces de l'ordre veille sur votre domicile !

Vous partez en vacances ? Pendant votre absence, la Police Nationale et la Police Municipale de Chelles peuvent surveiller gratuitement votre maison ou appartement. Des rondes régulières sont effectuées et vous êtes contactés en cas d'anomalie.

Service 100% gratuit Inscription au moins 2 jours avant votre départ Inscription en ligne pour la Police Nationale

: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>

Pour la Police Municipale, veuillez remplir un formulaire à l'accueil de la Mairie.

Quelques conseils :

- Protégez les accès. Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable ;
- Installez des équipements adaptés et agréés ;
- Ne laissez pas d'outils ou d'échelle dans votre jardin ;
- N'inscrivez pas votre nom et adresse du domicile sur votre trousseau de clés ;
- Ne déposez pas de clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres ;
- Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation ;
- Mettez vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr et pensez à les répertorier et les prendre en photo.

Parce que la sécurité est une priorité, la mairie de Le Pin mandate également une société de surveillance pour organiser des patrouilles supplémentaires sur la commune.

Canicule : Protégeons les plus fragiles

En ces périodes de fortes chaleurs, les personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques sont plus exposées aux risques liés à la canicule.

Afin d'assurer un suivi adapté et une intervention rapide en cas de besoin, la mairie tient à jour un registre nominatif des personnes vulnérables.

Vous êtes concerné(e) ? Vous connaissez une personne en situation de fragilité ?

Nous vous invitons à vous faire connaître dès à présent auprès du CCAS.

Modalités d'inscription :

À l'accueil de la mairie (bureau CCAS)

Par téléphone : 01 60 26 22 09

Par email : ccas@mairielepin.fr



L'inscription est volontaire, confidentielle et permet de garantir une aide ciblée en cas d'alerte canicule.

En cas de forte chaleur, adoptons les bons réflexes et restons solidaires !

RD 105 : nécessité d'un chantier de consolidation de grande ampleur



Les résultats des études géotechniques menées par le Département de Seine-et-Marne sur la RD 105 à Le Pin ont permis de définir les travaux nécessaires à la remise en état de cet axe.

La consolidation de la chaussée sur plus d'un kilomètre nécessitera un chantier de grande ampleur, estimé à plus de 3 M€.

Dans l'attente des travaux, la RD 105 reste fermé à la circulation entre le giratoire de la RD 34 et l'entrée du quartier du Bois Fleuri afin de garantir la sécurité des usagers.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'avancée des travaux !

Entrée gratuite sur l'île de loisirs de Jablines / Annet

Depuis mai 2024, la Communauté de communes Plaines et Monts de France offre l'entrée à la base de loisirs Jablines/ Annet à tous les habitants du territoire (pendant la période payante, c'est à dire de mai à septembre). Pour obtenir ce pass, vous devez fournir les éléments suivants :

- Nom et prénom
- Date de naissance

Fournir une photo d'identité, formats jpeg, jpg, png (1 Mo maximum)

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, formats pdf, jpeg, jpg, png (10 Mo maximum)
- Toute personne âgée de 22 ans et plus doit fournir un justificatif de domicile à son nom
- Pour un enfant, une copie du livret de famille est demandée



Assurez-vous du respect des formats et poids des pièces demandées.

Envoyez votre demande (en un seul et même envoi pour chaque personne composant votre foyer) par email à : carteprivilege@jablines-annet.fr

Les enfants de moins de 3 ans bénéficient de la gratuité, mais une pièce d'identité peut être demandée à l'entrée.

Si votre demande est validée, vous recevrez par e-mail vos pass d'accès sous format "QRCode" dans un délai de 7 jours ouvrés.

Plus d'informations au 01 60 54 68 40.

Bel été à tous !

Destruction de nid de frelons asiatiques avec la CCPMF

LE FRELON ASIATIQUE EST UNE MENACE POUR LES ABEILLES.
DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE SON DÉVELOPPEMENT SUR NOTRE TERRITOIRE,
LA CCPMF A SIGNÉ UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « DEFAS ».

**VOUS DÉCOUVREZ
UN NID DE FRELONS
ASIATIQUES**



**VOUS HABITEZ LE TERRITOIRE
FAITES UNE DÉCLARATION
SUR WWW.CC-PMF.FR
POUR UNE INTERVENTION**
PRISE EN CHARGE PAR LA CCPMF

Plus d'infos : 01 60 54 68 40 / www.cc-pmf.fr

Plaines & Monts de France

Particuliers, collectivités ou entreprises, si un nid de frelon asiatique est constaté, il suffit de remplir le [formulaire en ligne de demande d'intervention](#) (avec une photographie du nid).

Les interventions de l'association DEFAS sur le territoire, prises en charge par la CCPMF, se feront uniquement après avoir répondu au questionnaire et après avoir envoyé la photographie du nid découvert.

La prudence est de mise !

Collecte des déchets verts durant la période estivale

Afin d'adapter l'organisation du service pendant la période estivale, la collecte des déchets verts sera effectuée toutes les deux semaines durant les mois de juillet et d'août.

Les prochaines dates de ramassage sont les suivantes :

- Mercredi 12 août
- Mercredi 26 août

Nous invitons les habitants à sortir leurs déchets verts la veille au soir ou le matin même de la collecte, selon les consignes habituelles.

La municipalité remercie l'ensemble des administrés pour leur compréhension et leur coopération, qui contribuent au bon fonctionnement du service et au maintien d'un cadre de vie agréable pour tous.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site internet de la mairie ou sur les supports de communication municipaux.



Calendrier de collecte 2026

LE PIN

CALENDRIER 2026 COLLECTE DES DÉCHETS

SORTIR LES BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE
(COLLECTE ASSURÉE MÊME LES JOURS FÉRIÉS)

En janvier 2024, la Communauté de communes Plaines et Monts de France a installé 85 bornes à biodéchets sur le territoire, ce qui a permis une diminution du tonnage des ordures ménagères. Restons mobilisés car :

le traitement des ordures ménagères coûte 3 fois + cher que celui des biodéchets !

410 tonnes de biodéchets collectées en 2025 (400 tonnes en 2024)

DÉCHETS ACCEPTÉS :
Restes alimentaires, pain, coquille d'œuf, restes de viandes et de poissons, crustacés, noyaux, noix, café, thé...
essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier (sans colorant, non parfumés et non plastifiés)

Plaines & Monts de France
Communauté de communes

Une question ?
Besoin de plus d'informations ?
Depuis votre portail usager
disponible sur www.ccpmf.fr

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

MARDI MATIN SEMAINE IMPAIRE (poubelle grise)

Jan	fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
13	10	10	7	5	2	14	11	8	6	3	1
27	24	24	21	19	16	28	25	22	20	17	15
					30						29

COLLECTE SÉLECTIVE



Le bac de tri sélectif est collecté toutes les semaines

LE JEUDI MATIN

BORNES À BIODÉCHETS



Les bacs sont collectés, lavés et remplacés toutes les semaines. Vous avez accès à l'ensemble des bornes du territoire de la CCPMF.

APPORT VOLONTAIRE

BORNES À VÊTEMENTS



Tous les textiles sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune ou sur le territoire de la CCPMF.

APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS



Le bac des déchets verts est collecté

LE MERCREDI APRÈS-MIDI

- Toutes les semaines (hors juillet et août)
Du 11/03 au 09/12
- Toutes les deux semaines en juillet et août
01/07 - 15/07 - 29/07 - 12/08 - 26/08

BORNES À VERRE



Tous les emballages en verre* sont à jeter dans l'une des bornes disposées dans votre commune.

*sauf le verre à crêpes, les ampoules...

APPORT VOLONTAIRE

ENCOMBRANTS



Sur rendez-vous. Inscription obligatoire sur votre portail usager.

Direction de la communication de la CCPMF / Imprimerie Groupe Michel Catalano / Ne pas jeter sur la voie publique / Déc. 2025

Rappel sur le tri des ordures

DANS LE BAC GRIS

Ordures ménagères
Couches bébé, lingettes et produits d'hygiène usagés, vaisselle cassée, litière pour chat, déjections animales



Objets

Sacs fermés

Couvercle fermé

Les sacs mis à côté ne seront pas ramassés

EXEMPLES D'ERREURS

Tous les emballages ménagers, bouteilles et bocaux en verre, vêtements et linge, végétaux.

DANS LE BAC MARRON

Branchages en fagots ficelés (diamètre < 10cm et longueur < 1m)



Herbes coupées, feuilles, fleurs sans les pots



Pensez aux broyeurs de végétaux

Accédez aux déchetteries du territoire

- Meaux, Z.A. de la Bauve
- Chelles, rue Jacques Schlosser
- Monthyon, rue du chemin vert
- Crégy-les-Meaux, Le Trou de Chaillouet
- Nanteuil-les-Meaux, chemin des bruyères

DANS LE BAC JAUNE

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Papiers
Papier, livres, journaux et papiers cadeaux



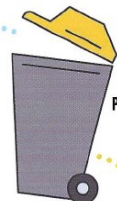
Emballages en carton
Cartons vidés et aplatis, (gros cartons à déposer proprement à côté du bac)



Emballages en plastique
Barquettes de viande, gobelets...



Emballages en métal
Conserves, canettes, couvercles de bocaux...



Pensez à mettre les couvercles dans le BAC JAUNE

Les emballages et papiers doivent être jetés directement en vrac, sans sac plastique, séparés les uns des autres et vides.

EXEMPLES D'ERREURS

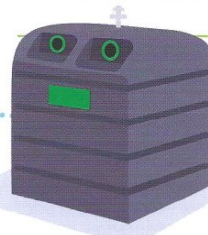
- Mouchoirs et papiers absorbants
- Tous les objets : jouets en plastique, brosses à dents, ustensiles de cuisine, appareils électriques

DANS LES BORNES À VERRE

Tous les emballages en verre
Pots, bocaux et flacons de parfum sans couvercle ni bouchon et bien vidés



Bouteilles en verre
Bouteilles de vin, jus, sirop, sans bouchon et à déposer vides



EXEMPLES D'ERREURS

- Aquarium
- Miroir
- Vaisselle, verres cassés
- Vitre cassée
- Ampoule

DANS LA BORNE À BIODÉCHETS

Coquilles
Noyaux, noix, coquilles d'œufs (écrasées), coquillages



Restes alimentaires
Pain, céréales, produits laitiers (fromage...), pâtes, riz, pelures de légumes, fruits, agrumes...

Restes de viandes et de poissons
Os, carcasses de poulet, arrêtes



Essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier
usagés (non parfumés, non plastifiés, sans colorant)



SAC PLASTIQUE INTERDIT

Café et thé
Filtre et marc de café, dosette en papier, sachet de thé

EXEMPLES D'ERREURS

- Cendres, mégots
- Couches et lingettes
- Litières et déjections animales
- Bois, branchages...

+ Pensez aux poules et aux composteurs dans votre jardin

Si vous en avez la possibilité, compostez vos déchets de cuisine et de jardin. Cela permet de réduire de 30% le poids des ordures ménagères par an et par habitant

DANS LES BORNES À VÊTEMENTS

Chaussures
Bottes, baskets... lacées ensemble



Vêtements
Pantalons, t-shirts, chemises, pulls, robes, manteaux...

Linge de maison
Serviettes de bain, serviettes de table, parures de lit, nappes en tissu...



Maroquinerie
Sacs, porte-monnaies, ceintures...



Propres et dans un sac fermé

EXEMPLES D'ERREURS

- Chaussures de ski
- Rollers
- Casque de moto/vélo



Code la route

AVEC LA CCPMF

Je passe
L'EXAMEN DU CODE
près de chez moi

INSCRIVEZ-VOUS SUR
www.objectifcode.sgs.com

L'EQUIPE
"FRANCE SERVICES"
vous accueille
au 6 rue du Général de Gaulle
à Dammartin-en-Goële

et dans les communes :
Annet-sur-Marne, Charentay, Cully,
Fresnes-sur-Marne, Le Pin, Le Plessis-aux-Bois,
Le Plessis-Belloc, Marchemont, Messy,
Montigny-en-Goële, Orligny, Prisy-sur-Marne,
Saint-Mesmes, Saint-Pierre, Villiers,
Villevaudois et Vinantes.

objectifcode
PLUS D'INFOS : 01 60 54 68 40 - www.cc-pmf.fr

France
Services
Plaines
& Monts
de France

Passer le code de la route à Le Pin, c'est possible !

L'équipe France Services de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) est désormais équipée du matériel et a reçu les agréments pour faire passer le code de la route dans leurs locaux au 6 rue du Général de Gaulle à Dammartin-en-Goële **et maintenant à Le Pin en mairie.**

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site
www.objectifcode.sgs.com

Plus de renseignements au **01 60 54 68 40**

Les agents communaux s'associent à vos élus pour vous souhaiter un bel été et rendez-vous en septembre !

Restez vigilant en période de canicule !



LE PIN - Le mag n°11
Juin 2026



Cliquez sur le visuel ci-dessous pour feuilleter le magazine de chez vous



[Se désabonner](#) - [Modifier votre souscription](#)